

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 45^e année - N° 42 - Jeudi 23 novembre 2023

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Election au Parlement

Par arrêté, le Gouvernement a constaté qu'à la suite de la démission de M. Stéphane Babey, député, Porrentruy.

- M^{me} Florence Boesch, Boncourt, est élue députée du district de Porrentruy.
- M. Gérard Bonvallat, Miécourt, est élu député suppléant du district de Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur le 22 novembre 2023.

Delémont, le 31 octobre 2023.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Arrêté

fixant les paramètres applicables en matière de péréquation financière pour l'année 2024 du 7 novembre 2023

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu la loi du 20 octobre 2004 concernant la péréquation financière¹⁾,

vu l'ordonnance du 23 mai 2006 concernant la péréquation financière²⁾,

arrête:

Article premier Les paramètres généraux sont fixés comme suit:

- | | |
|---|-----------------------------------|
| a) Revenu fiscal harmonisé: | Selon liste par commune en annexe |
| b) Revenu fiscal harmonisé par habitant: | Selon liste par commune en annexe |
| c) Revenu fiscal harmonisé moyen par habitant: | CHF 2866.46/habitant (arrondi) |
| d) Indice des ressources: | Selon liste par commune en annexe |
| e) Indice des ressources de début de zone neutre (x_{n1} ou y_{n1} , si $x_{n1} = y_{n1}$): | 90 |

f) Indice des ressources donnant accès à la dotation minimale (x_{d1}):	64
g) Indice des ressources après dotation minimale (y_{d1}):	78
h) Coefficient progressif d'alimentation	
y_{a1} :	0.100
y_{a2} :	0.430
x_{a2} :	500
x_{a1} :	100
i) Coefficient de limitation de la redistribution des prestations	
x_{r1} :	1.30 (arrondi)
x_{r2} :	2.30 (arrondi)
y_{r1} :	1
y_{r2} :	0.75
Q générale moyenne:	2.30 (arrondi)
j) Equation de la droite de réduction des disparités ($y_d = ax+b$)	
a:	0.4615 (arrondi)
b:	48.4615 (arrondi)

Art. 2 En application de l'article 14a de l'ordonnance concernant la péréquation financière²⁾, le coefficient de transfert de la charge fiscale (kf) est fixé à 1,28071523.

Art. 3 Les versements (alimentation) au fonds de péréquation financière et les prestations du fonds de péréquation financière sont fixés dans le tableau annexé.

Art. 4 En matière de compensation des charges structurales topographiques, les paramètres sont fixés comme suit:

Montant $S_{répa}$ à répartir en matière de charges structurales topographiques liées à la surface par habitant:	CHF 150000
Surfaces par commune S_{com} et par habitant $S_{com hab}$:	Selon tableau en annexe
Surface moyenne par habitant $S_{com hab}$:	1,14 ha/hab
Coefficient de compensation k_s :	2
Montants des compensations (par commune):	Selon tableau en annexe
Montant $D_{répa}$ à répartir en matière de charges structurales topographiques liées à la charge de déneigement:	CHF 200000
Points d'altitude des communes Alt_{com} :	Selon tableau en annexe
Altitude donnant accès à la compensation des charges de déneigement:	800 mètres
Montants des compensations (par commune):	Selon tableau en annexe

Art. 5 En matière de compensation des charges des communes-centres, les paramètres sont fixés comme suit:

Delémont, montant à compenser: CHF 972448
 Porrentruy, montant à compenser: CHF 420567

	Communes de la couronne	Autres communes du district
District de Delémont		
– Bibliothèque de la Ville:	25%	25%
– Ludothèque:	30%	0%
– Piscines couverte et plein air:	15%	15%

District de Porrentruy

– Bibliothèque municipale:	25%	15%
– Bibliothèque municipale des jeunes:	25%	15%
– Centre de la jeunesse:	25%	15%
– Ludothèque municipale:	25%	15%
– Piscine de plein air:	25%	15%

Valeurs des isochrones: – 10 minutes
 – 15 minutes
 – 20 minutes

District de Delémont

– Communes de la couronne:	Courrendlin, Courroux, Courtételle, Develier, Rossemaison et Soyhières
– Isochrone 10 minutes:	Châtillon, Haute-Sorne, Mettembert, Val Terbi
– Isochrone 15 minutes:	Boécourt, Bourrignon, Courchapoix, Ederswiler, Mervelier, Movelier et Pleigne
– Isochrone 20 minutes:	Saulcy

District de Porrentruy

– Communes de la couronne:	Alle, Bure, Cœuve, Courchavon, Courgenay, Courtedoux et Fontenais
– Isochrone 10 minutes:	La Baroche, Cornol, Damphreux-Lugnez, Haute-Ajoie et Vendlincourt
– Isochrone 15 minutes:	Basse-Allaine, Basse-Vendline, Boncourt, Fahy et Grandfontaine
– Isochrone 20 minutes:	Clos du Doubs
Montants des compensations:	Selon tableau en annexe

Art. 6 Les versements du fonds de soutien stratégique à titre de soutien financier conditionnel sont fixés dans le tableau annexé.

Art. 7 L'arrêté du Gouvernement du 29 novembre 2022 fixant les paramètres applicables en matière de péréquation financière pour l'année 2023 est abrogé.

Art. 8 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Delémont, le 7 novembre 2023

Au nom du Gouvernement
 Le président: Jacques Gerber
 Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 651
 2) RSJU 651.11

Annexe

	2024	Population au 31.12.2022*	Revenu fiscal harmonisé (en francs; base 2022)	Revenu fiscal harmonisé par habitant (en francs)	Indice des ressources (en pourcent)	Alimentation et versements du fonds de péréquation financière Alimentation (-) Prestations (+) (en francs)	Surfaces par commune S _{com} (en hectares)	Surfaces par commune par habitant S _{com/hab} (en hectares par habitant)	Montants des compensations liées à la surface (en francs)	Points d'altitude des communes Alt _{com} (en mètres)	Montants des compensations liées au déneigement (en francs)	Charges structurelles des communes-centres (en francs)	Prestations du fonds de soutien stratégique Soutien financier conditionnel (en francs)
1	Boécourt	951	2557203	2689	93.81	0	1232	1.2955	0	516	0	-23962	0
2	Bourrignon	258	388216	1505	52.49	218379	1353	5.2442	9768	780	0	-6501	0
3	Châtillon	471	1241105	2635	91.93	0	527	1.1189	0	523	0	-15823	0
4	Courchapoix	441	895386	2030	70.83	167101	643	1.4580	0	502	0	-11112	0
5	Courrendlin	3635	7514340	2067	72.12	1284941	2150	0.5915	0	439	0	-155540	0
6	Courroux	3299	8052067	2441	85.15	316345	1975	0.5987	0	421	0	-141163	0
7	Courtételle	2638	9558113	3623	126.40	-281522	1357	0.5144	0	437	0	-112879	0
8	Delémont	12432	37251352	2996	104.53	-210358	2201	0.1770	0	413	0	972448	0
9	Develier	1358	3431106	2527	88.14	49843	1242	0.9146	0	480	0	-58108	0
10	Ederswiler	112	228262	2038	71.10	39983	334	2.9821	568	560	0	-2822	50000
11	Haute-Sorne	7277	16625714	2285	79.70	1480995	7105	0.9764	0	478	0	-244473	0
12	Mervelier	521	967155	1856	64.76	256309	976	1.8733	0	558	0	-13127	0
13	Mettembert	106	230993	2179	76.02	29286	236	2.2264	0	660	0	-3561	0
14	Movelier	425	907010	2134	74.45	130620	806	1.8965	0	701	0	-10708	0
15	Pleigne	350	665574	1902	66.34	160505	1781	5.0886	12182	814	6410	-8819	0
16	Rossemaison	731	2049905	2804	97.83	0	193	0.2640	0	451	0	-31279	0
17	Saulcy	270	417127	1545	53.90	211453	792	2.9333	1252	910	4945	-4535	0
18	Soyhières	417	1307870	3136	109.42	-14919	753	1.8058	0	402	0	-17843	0
19	Val Terbi	3280	6748179	2057	71.77	1181725	4666	1.4226	0	455	0	-110192	0
20	Le Bémont	308	861105	2796	97.53	0	1167	3.7890	4282	970	5641	0	0
21	Les Bois	1258	4309068	3425	119.50	-96678	2465	1.9595	0	1029	23040	0	0
22	Les Breuleux	1611	14550135	9032	315.08	-2786913	1487	0.9230	0	1020	29505	0	0
23	Les Enfers	156	282301	1810	63.13	79210	707	4.5321	3876	958	2857	0	0
24	Les Genevez	509	1389085	2729	95.21	0	1362	2.6758	1298	1036	9322	0	0
25	Lajoux	705	1690069	2397	83.63	88752	1239	1.7574	0	965	12912	0	0
26	Montfaucon	547	1149030	2101	73.28	180766	1824	3.3346	4670	996	10018	0	0
27	Muriaux	511	1792272	3507	122.36	-45508	1689	3.3053	4203	1046	9359	0	0

28	Le Noirmont	1900	7406652	3898	136.00	-286285	2039	1.0732	0	969	34799	0	0
29	Saignelégier	2567	6205226	2417	84.33	287671	3176	1.2372	0	982	47015	0	0
30	St-Brais	228	462000	2026	70.69	87027	1514	6.6404	16088	975	4176	0	0
31	Soubey	118	229732	1947	67.92	51505	1350	11.4407	30157	485	0	0	0
32	Alle	1882	4995705	2654	92.60	0	1065	0.5659	0	450	0	-58815	0
33	La Baroche	1114	2105536	1890	65.94	529882	3113	2.7944	3867	551	0	-22972	0
34	Basse-Allaine	1217	2195811	1804	62.94	672633	2300	1.8899	0	402	0	-18822	0
35	Basse-Vendline	742	1662116	2240	78.15	173854	1871	2.5216	1079	429	0	-11475	0
36	Boncourt	1202	10852555	9029	314.98	-2077572	902	0.7504	0	373	0	-18590	0
37	Bure	631	1395639	2212	77.16	160144	1371	2.1727	0	590	0	-19720	0
38	Clos du Doubs	1269	2537879	2000	69.77	507489	6177	4.8676	38919	625	0	-13084	0
39	Coeuve	718	1383946	1928	67.24	322987	1157	1.6114	0	440	0	-22438	0
40	Cornol	1018	2273713	2234	77.92	243036	1047	1.0285	0	525	0	-20992	0
41	Courchavon	293	872398	2977	103.87	-4225	624	2.1297	0	406	0	-9157	0
42	Courgenay	2428	6093882	2510	87.56	117164	1844	0.7595	0	488	0	-75878	0
43	Courtedoux	786	2130864	2711	94.58	0	814	1.0356	0	462	0	-24564	0
44	Dampfreux-Lugnez	370	649111	1754	61.20	214243	1078	2.9135	1652	421	0	-7630	0
45	Fahy	333	623957	1874	65.37	162142	776	2.3303	85	568	0	-5150	0
46	Fontenais	1673	3760425	2248	78.41	383149	1997	1.1937	0	458	0	-52283	0
47	Grandfontaine	391	651144	1665	58.10	284037	895	2.2890	8	531	0	-6047	0
48	Haute-Ajoie	1052	3016554	2867	100.03	-134	4094	3.8916	16046	634	0	-21693	0
49	Porrentruy	6337	20600426	3251	113.41	-327575	1479	0.2334	0	423	0	420567	0
50	Vendlincourt	546	1209924	2216	77.31	136994	915	1.6758	0	448	0	-11259	0

* La population résidente permanente est celle publiée par stat.jura.ch moins les personnes au bénéfice des permis F et N

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant les contributions
et le versement des prestations en matière
de péréquation financière pour l'année 2024**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu les articles 21, alinéa 2, 22 et 34 de la loi du 20 octobre
2004 concernant la péréquation financière¹⁾,
arrête:

Article premier Les contributions des communes en
faveur du fonds de péréquation financière sont fixées
comme suit pour l'année 2024:

Boécourt	23962 francs
Châtillon	15823 francs
Courtételle	394401 francs
Develier	8265 francs
Rossemaison	31279 francs
Soyhières	32762 francs
Les Bois	73637 francs
Les Breuleux	2757408 francs
Muriaux	31946 francs
Le Noirmont	251486 francs
Alle	58815 francs
Boncourt	2096162 francs
Courchavon	13382 francs
Courtedoux	24564 francs
Haute-Ajoie	5781 francs
	<u>5819673 francs</u>

Delémont	762090 francs
Ederswiler	87729 francs
Haute-Sorne	1236523 francs
Mervelier	243182 francs
Mettembert	25725 francs
Movelier	119911 francs
Pleigne	170278 francs
Saulcy	213115 francs
Val Terbi	1071533 francs
Le Bémont	9923 francs
Les Enfers	85943 francs
Les Genevez	10620 francs
Lajoux	101664 francs
Montfaucon	195454 francs
Saignelégier	334686 francs
Saint-Brais	107291 francs
Soubey	81661 francs
La Baroche	510778 francs
Basse-Allaine	653811 francs
Basse-Vendline	163457 francs
Bure	140424 francs
Clos du Doubs	533324 francs
Cœuve	300548 francs
Cornol	222044 francs
Courgenay	41286 francs
Dampfreux-Lugnez	208265 francs
Fahy	157078 francs
Fontenais	330866 francs
Grandfontaine	277998 francs
Porrentruy	92992 francs
Vendlincourt	125735 francs
	<u>10298153 francs</u>

Art. 2 ¹ Les allocations en faveur des communes, selon
l'indice des ressources et le critère des charges structu-
relles liées à la topographie fondé sur la surface par habi-
tant et la charge de déneigement, ainsi que les bonifi-
cations découlant du fonds de soutien stratégique sont
fixées comme suit pour l'année 2024:

Bourrignon	221646 francs
Courchapoix	155989 francs
Courrendlin	1129401 francs
Courroux	175183 francs

² Ces montants sont imputables au budget 2024 du Délégé
aux affaires communales, rubriques 750.3622.14 et
750.3622.15.

Art. 3 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 7 novembre 2023 Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 651

République et Canton du Jura

**Ordonnance
relative à la déduction des frais
d'entretien d'immeubles**

Modification du 7 novembre 2023

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura
arrête:

I.

L'ordonnance du 16 mai 1989 relative à la déduction des
frais d'entretien d'immeubles¹⁾ est modifiée comme il
suit:

Article 2, alinéa 1, lettre f (nouvelle teneur)

Art. 2 ¹ Le contribuable peut faire valoir une déduction
forfaitaire au lieu des frais effectifs:

(...)

f) de primes d'assurances et d'autres frais d'exploitation.

Article 6, lettre d (nouvelle)

Art. 6 Font partie des primes d'assurances et des autres
frais d'exploitation:

(...)

d) la taxe immobilière (art. 112 LI).

Article 9 (abrogé)

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier
2024.

Delémont, le 7 novembre 2023 Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
Le chancelier : Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 641.312.51

Département des finances

**Nomination d'un inspecteur
pour les services de défense contre l'incendie
et de secours (SIS), arrondissement 3**

Par arrêté, le Département des finances a nommé:

- Monsieur Frésard Silver, 1977, Les Emibois
(commune de Muriaux), inspecteur des services
de défense contre l'incendie et de secours.

L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Etablissement cantonal d'assurance immobilière
et de prévention (ECA Jura)

**Nomination d'un expert en
radiocommunication pour les services
de défense contre l'incendie et de secours (SIS)**

Par décision, l'ECA Jura a nommé:

- Monsieur Berberat Damien, 1984, Courrendlin, expert
en radiocommunication pour les services de défense
contre l'incendie et de secours (SIS).

L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

Assemblée communale ordinaire du budget

mardi 19 décembre 2023, à 20h00,

à la salle polyvalente de Courtemaîche

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 octobre 2023.
2. Discuter et voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la commune mixte de Basse-Allaine et les tarifs y relatifs.
3. Discuter et voter le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) de la commune mixte de Basse-Allaine et les tarifs y relatifs.
4. Discuter et voter le crédit de Fr. 250000.– destiné au projet de sécurisation du trafic piéton (zones 30 km/h – phase 1) de Basse-Allaine, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider.
5. Discuter et voter la modification de l'acte de classification des biens communaux de la commune de Buix
6. Discuter et voter la modification de l'acte de classification des biens communaux de la commune et paroisse de Courtemaîche
7. Discuter et voter la modification de l'acte de classification des biens communaux de la commune et paroisse de Montignez
8. Discuter et voter le budget 2024 et les taxes y relatives
9. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les règlements/modifications d'actes mentionnés sous points N°s 2, 3, 5, 6 et 7 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtemaîche, le 20 novembre 2023.

Conseil communal.

Le Bémont

Assemblée communale ordinaire

mardi 19 décembre 2023, à 20h00, à l'école

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2023.
2. Prendre connaissance et approuver la convention intercommunale en vue de la création d'une antenne UAPE FM-Est à Montfaucon*.
3. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes:
 - a) Réfection du chemin en groise, Closure ès Erard, parcelle 194 aux Rouges-Terres, d'une longueur de 885 mètres pour un montant de Fr. 57000.– HT ;

b) Remplacement de la conduite d'eau à La Bosse, pour un montant de Fr. 25000.– HT ;

c) Réfection de la rue et des intersections à La Bosse, pour un montant de Fr. 86000.– HT

d) Réfection de la route Le Bémont - La Bosse, avec la participation des Ponts et Chaussées, pour un montant de Fr. 40000.– HT ;

pour les points a, b, c et d, donner compétence au Conseil communal pour contracter les emprunts et les consolider ;

e) Achat de nouveaux matériels informatiques pour le cercle scolaire FM-Est pour un montant de Fr. 35000.– ; financement par les liquidités.

4. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2024, la quotité d'impôts et les taxes communales.

5. Divers et imprévu.

*La convention mentionnée au point 2 est déposée publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Le Bémont, le 16 novembre 2023.

Conseil communal.

Boécourt

Assemblée communale ordinaire

lundi 18 décembre 2023, à 20h00, à la halle des fêtes

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2023.
3. Prendre connaissance et accepter la modification du Plan spécial « La Courte Queue 2 ».
4. Valider un crédit cadre de CHF 211 600.– destiné à l'installation de 500 m² de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école secondaire de la Haute-Sorne et donner compétence à son syndicat pour la réalisation et le financement de ce projet.
5. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 4800000.– TTC pour la viabilisation des terrains du plan spécial régional avec modification de l'affectation « Zone d'activités microrégionale ZAM – Sur le Breuil 2 » sous réserve des subventions cantonales.
6. Discuter et voter une dépense de CHF 55000.– pour l'acquisition d'un nouveau bus scolaire et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
7. Discuter et approuver la nouvelle teneur de l'art. 89 du règlement sur le statut du personnel.
8. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal sur les émoluments administratifs.
9. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif.
10. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif.
11. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes et redevances communales s'y rapportant (voir au verso); discuter et approuver le budget 2024.
12. Divers.

La modification du règlement sur le statut du personnel (point 7), le règlement communal sur les émoluments administratifs (point 8), les nouveaux règlements RAEP et RETE (points 9 et 10) sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée, où ils peuvent être consultés. Les éven-

tuelles oppositions dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Boécourt, le 17 novembre 2023.

Conseil communal.

Boécourt

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 6 novembre 2023, les plans suivants:

- Plan spécial d'équipement de détail
« Liaison d'eau potable « Clos-aux-Loups »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Boécourt, le 20 novembre 2023.

Conseil communal.

Les Bois

Séance du Conseil général

**lundi 18 décembre 2023, à 20h00,
à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 novembre 2023.
4. Communications.
5. Questions orales.
6. Budget 2024:
 - a) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2024;
 - b) Donner connaissance du budget des investissements 2024;
 - c) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes.
7. Discuter et approuver un crédit de CHF 130000.– pour le bouclage de la conduite d'eau et la réfection de la route Rue du Doubs – Ruelle de la Baronne et donner compétence au Conseil communal pour le financement.
8. Elections du bureau 2024:
 - a) Du président du Conseil général;
 - b) Du premier vice-président du Conseil général;
 - c) Du deuxième vice-président du Conseil général;
 - d) Des scrutateurs.

Les Bois, le 20 novembre 2023.

Au nom du Conseil général

Le président: Urs Moser.

Bourrignon

**Assemblée communale ordinaire
mercredi 13 décembre 2023, à 20h00, à la salle
des assemblées du bâtiment communal**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 juin 2023, publié sur le site internet de la commune.

2. Discuter et voter le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP).
3. Discuter et voter le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE).
4. Discuter et voter le crédit de Fr. 25000.– pour l'achat d'un aérateur pour la station d'épuration.
5. Discuter et voter le budget 2024, fixer les éléments de base.
6. Divers.

Dépôt public: Les règlements communaux relatifs à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) sont déposés publiquement durant 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 13 décembre 2023 au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Bourrignon, le 17 novembre 2023.

Conseil communal.

Les Breuleux

Assemblée communale

lundi 18 décembre 2023, à 20h00, à la salle de spectacles

Ordre du jour:

1. Discuter et voter un crédit de Fr. 60000.– pour le changement de la conduite communale de bouclage du réseau d'eau potable située sur la parcelle N° 7 du ban des Breuleux; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales et les indemnités et adopter le budget 2024 du compte de résultats.
3. Discuter et voter l'abrogation du Règlement sur la protection des sites de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
4. Discuter et voter l'abrogation du Règlement forestier de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
5. Discuter et voter l'abrogation du Règlement de l'office d'orientation scolaire et professionnelle des districts de Courtelary, Moutier et des Franches-Montagnes de l'ancienne commune mixte de la Chaux-des-Breuleux.
6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M^{me} Nicole Sieys, ressortissante française, domiciliée aux Breuleux.
7. Divers.

Les documents relatifs au point 2 sont disponibles en ligne sur le site internet de la commune des Breuleux: www.breuleux.ch.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3 à 5 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat où ils peuvent être consultés tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 16 novembre 2024.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

Les Breuleux

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages

(propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire des Breuleux)

mardi 5 décembre 2023, à 20h00, à salle de conférence N° 1 (rez-de-chaussée) du bâtiment administratif, Rue des Esserts 2, aux Breuleux

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 juillet 2023.
3. Adoption du budget 2024.
4. Election du président de l'assemblée des ayants droit.
5. Election des membres de la commission des pâturages.
6. Divers:
 - Projet loup, prise d'opinion;
 - Projet pâquiers normaux, prise d'opinion.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Les Breuleux, le 20 novembre 2023.

La commission des pâturages.

La Chaux-des-Breuleux

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages

(propriétaires de terres agricoles cultivables sises sur le territoire de La Chaux-des-Breuleux)

mercredi 13 décembre 2023 à 20.00 heures à salle chez Marie-Madeleine Boillat, Haut-du-Village 4, à La Chaux-des-Breuleux

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 juillet 2023.
3. Adoption du budget 2024.
4. Divers.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

Les Breuleux, le 20 novembre 2023.

La commission des pâturages.

Clos du Doubs

Assemblée communale

jeudi 14 décembre 2023, à 20h00, au centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 28 septembre 2023.
2. Prendre connaissance et approuver la modification du règlement sur le statut du personnel
3. Budget 2024
 - a) Budget du compte des investissements: prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour le procurer le financement et consolider cas échéant les emprunts concernant les objets suivants:
 - Rural de La Vacherie: assainissement toiture et place fumièrre: Fr. 50000.– ;
 - Bâtiment de la STEP de Saint-Ursanne: assainissement toiture et pose de panneaux solaires photovoltaïques: Fr. 95000.– ;
 - Réserver d'eau de Seleute: nouveau système de chloration: Fr. 33000.– ;

- Acquisition d'un nouveau véhicule pour le service technique communal: Fr. 80000.–.

- b) Budget du compte de résultat: prendre connaissance et approuver le budget 2024, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales.

4. Décider la vente de la parcelle N° 498 au Chemin des Vignes, Saint-Ursanne, à Lorenz Knuesel, Cham/Zug.
5. Divers.

Le règlement mentionné au point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée au Secrétariat communal, où il peut être consulté. Les oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées au Secrétariat communal, par courrier postal, durant le dépôt public. Ce règlement est disponible également sur le site internet communal. Le budget 2024 sera disponible sur le site internet ou auprès de l'administration communale dès le 5 décembre 2023

Le procès-verbal de la dernière assemblée est déposé publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté, ainsi que sur le site internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'assemblée. Saint-Ursanne, le 17 novembre 2023.

Conseil communal.

Corban

Assemblée bourgeoise ordinaire

mercredi 6 décembre 2023, à 20h15, à la salle des assemblées

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Budget 2024.
4. Divers et imprévus.

Corban, le 16 novembre 2023.

Conseil bourgeois.

Courrendlin

Résultat de la votation communale du 19 novembre 2023

Acceptez-vous, selon le message du Conseil communal, un crédit d'investissement de CHF 5000000.– TTC pour la réalisation de la deuxième étape du complexe scolaire, le financement par emprunt bancaire et donner compétence au Conseil communal pour consolider le crédit?

Electeurs inscrits:	2629
Bulletins rentrés:	867
Bulletins valables:	860
Nombre de OUI:	502
Nombre de NON:	358

Le crédit d'investissement de CHF 5000000.– en vue de la réalisation de la deuxième étape du complexe scolaire, le financement par emprunt bancaire et donner compétence au Conseil communal pour consolider le crédit sont donc acceptés.

Voies de droit: Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Tribunal de première instance du Tribunal cantonal à Porrentruy, dans les dix jours qui suivent la découverte du motif de recours. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la présente publication au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionnés est écoulé.

Courrendlin, le 20 novembre 2023.

Conseil communal.

Courtételle

Assemblée communale ordinaire
mercredi 13 décembre 2023, à 20h 00, à l'aula de l'école

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes:
 - a) Fr. 85000.– TTC pour le remplacement de luminaires à la rue Saint-Maurice et rue du Vieux-Moulin par LED dynamique.
Financement: par les recettes courantes
 - b) Fr. 80000.– TTC pour l'élargissement du trottoir de la rue de l'Eglise (entre la rue de la Penesse et l'administration communale).
Financement: par les recettes courantes
 - c) Fr. 54000.– TTC pour la construction d'une tour à hirondelles et chauves-souris.
Financement: par les recettes courantes, sous déduction des subventions et des dons
3. Budgets de l'exercice 2024:
 - a) Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales;
 - b) Discuter et voter les budgets de fonctionnement de la Municipalité et de la Bourgeoisie.
4. Approbation du règlement relatif au statut du personnel.
5. Divers et informations.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch. Le règlement mentionné au point 4 est déposé publiquement au Secrétariat communal et sur le site internet de la commune 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au mardi 12 décembre 2023.

Courtételle, le 17 novembre 2023.

Conseil communal.

Delémont**Nivellement de tombes**

Le Conseil communal de Delémont informe que les tombes suivantes, dont les répondants officiels ne sont plus connus, seront nivelées:

Monney-Monnat Janine Béatrice	Sect. 20 / 5 / 11	(1943-1943)
Stebler-Aubry André	Sect. 05 / 5 / 1	(1938-2003)
Chèvre-Gubser Christine	Sect. 23 / 6 / 5	(1914-2005)

Les personnes qui connaîtraient les familles des personnes décédées voudront bien les avertir ou communiquer leur adresse à la Chancellerie communale, tél. 032 421 92 19.

Pour les renouvellements éventuels des concessions, le Conseil communal prie les intéressés de prendre également contact avec la Chancellerie communale, jusqu'au 23 février 2024. Passé cette date, le nivellement des tombes sera effectué.

Delémont, le 10 octobre 2023.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
 par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Ederswiler

Ordentliche Gemeindeversammlung
der gemischten Gemeinde
Montag, 18. Dezember 2023, 19:30 Uhr,
im Mehrzweckgebäude

Traktanden:

1. Protokoll der Gemeindeversammlung vom 3. Juli 2023.
2. Festsetzung der Steueranlagen, der Liegenschaftsteuer, der Hundetaxe sowie der Gemeindewerksteuer und Besoldungen
 - Beratung und Beschlussfassung des Budgets 2024
3. Beratung und Beschlussfassung des Reglements über die lokale Sicherheit der Gemischten Gemeinde Ederswiler.
4. Verschiedenes.

Die Unterlagen zu Traktandum 2 liegen 7 Tage vor und 7 Tage nach der Versammlung, und von Traktandum 3, 20 Tage vor und 20 Tage nach der Versammlung während den üblichen Öffnungszeiten zur Einsichtnahme in der Gemeindeverwaltung auf.

Alle stimmberechtigten Einwohnerinnen und Einwohner sind freundlich zur Versammlung eingeladen.

Ederswiler, 16. November 2023.

Der Gemeinderat.

Fontenais

Assemblée communale ordinaire
lundi 18 décembre 2023, à 20h 15, à la salle
Gérard-Bregnard (bâtiment des services
communaux)

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 octobre 2023.
2. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant l'entretien et la gestion du réseau des chemins de la commune mixte de Fontenais.
3. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales ainsi que le budget 2024.
4. Discuter et donner un préavis sur le maintien du SHC Ajoie au centre sportif de Fontenais.
5. Informations communales.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements du point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal et sur le site internet www.fontenais.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Le budget peut être consulté auprès de la recette communale, à l'administration ou sur le site internet www.fontenais.ch.

Fontenais, novembre 2023.

Conseil communal.

Grandfontaine

**Assemblée communale ordinaire
mardi 12 décembre 2023, à 20h00,
à la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juillet 2023.
3. Accepter la participation financière communale de Fr. 22000.– pour réaliser un projet Paysage; donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et sa consolidation.
4. Prendre connaissance et approuver la modification du règlement relatif au statut du personnel de la commune mixte de Grandfontaine.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets de la commune mixte de Grandfontaine, ainsi que de son règlement tarifaire.
6. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2024 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
7. Information sur le projet de cabane forestière.
8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffre 4 et 5 sont déposés publiquement au Secrétariat communal durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Grandfontaine, le 6 novembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Ajoie / Rocourt

Nivellement des tombes au cimetière de Rocourt

La commune de Haute-Ajoie avise les parents et les proches que les tombes des personnes inhumées dans le cimetière de Rocourt entre 1900 et 1985 et situées dans le rectangle sud-est ou le rectangle nord-ouest, sont échues. Ces tombes seront nivelées dès le 1^{er} mars 2024. Les tombes concernées vont du N° 1 au N° 22 et du N° 67 au N° 86.

La liste de toutes les tombes concernées peut être consultée au Secrétariat communal à Chevenez, à l'affichage public ainsi que sur le site internet de la commune (www.hauteajoie.ch).

Si la famille le désire, elle peut disposer du monument funéraire en contactant l'Administration communale jusqu'au 29 février 2024.

Chevenez/Haute-Ajoie, le 20 novembre 2023.

Conseil communal.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Haute-Sorne

**Séance du Conseil général
lundi 11 décembre 2023, à 19h00, à la halle
des fêtes d'Undervelier**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Traiter la motion N° 35 du groupe PS-Verts et intitulée «Intégrons la nature au sein de nos industries».
6. Traiter la motion N° 36 du groupe PCSI+RC et intitulée «Création d'un passage sous-voie entre la gare de Glovelier et la zone industrielle (ZAM)».
7. Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre 2024-2028 de CHF 1 150 000.– nécessaire à la réalisation partielle des mesures 0 et 1 prévue par le plan général d'alimentation en eau potable (PGA) (message N° 217 du 11.12.2023).
8. Prendre connaissance et statuer sur un crédit cadre de CHF 1 900 000.– pour la période 2024-2028 en vue de réaliser des assainissements et des réparations impératifs dans le réseau de collecte et de traitement des eaux usées et/ou pluviales (PGEE) (message N° 218 du 11.12.2023).
9. Prendre connaissance et préavisier un crédit de CHF 4 800 000.– TTC pour la viabilisation des terrains du plan spécial régional avec modification de l'affectation «Zone d'activités microrégionale ZAM – Sur le Breuil 2» (message N° 219 du 11.12.2023).
10. Nomination des membres de la commission des services communaux.
11. Nomination d'un membre à la commission permanente de la culture, sports et loisirs.
12. Nomination d'un membre à la commission permanente de gestion des eaux de surfaces.
13. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Madame Mathilde Mertz.
14. Constitution du Bureau (collège présidentiel) pour l'année 2024 et nomination de ses scrutateurs: 2^e scrutateur-trice; 1^{er} scrutateur-trice; 2^e vice-président; 1^{er} vice-président; président.

Haute-Sorne, le 13 novembre 2023.

Bureau du Conseil général.

Mervelier

Remaniement parcellaire – Assemblée d'information

Conformément à l'article 35 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, le Conseil communal de Mervelier, d'entente avec le Service de l'économie rurale, convoque les propriétaires fonciers intéressés et la population à une assemblée d'information le jeudi 7 décembre 2023, à 20h00, à la salle communale.

L'avant-projet de remaniement parcellaire, comprenant le plan du périmètre, le projet de statuts, ainsi que le devis des frais, sera présenté aux intéressés selon l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture par le président du jour.
2. Orientation par les autorités cantonales.
3. Orientation par l'auteur de l'avant-projet.
4. Orientation par les autorités communales.
5. Discussion générale.

Observation: Il n'y aura pas de vote de l'assemblée.

Mervelier, le 17 novembre 2023.

Conseil communal.

Montfaucon – Les Enfers

Assemblée extraordinaire de l'arrondissement de sépulture, mardi 19 décembre 2023, à 20h00, à la salle de paroisse 1 à Montfaucon

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 septembre 2023.
2. Discuter et demander la dissolution de l'arrondissement de sépulture de Montfaucon-Les Enfers.

Montfaucon, le 17 novembre 2023.

Arrondissement de sépulture.

Montfaucon

Assemblée communale ordinaire mercredi 20 décembre 2023, à 20h00, à la halle polyvalente du complexe scolaire

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 27 septembre 2023.
2. Prendre connaissance et approuver la convention intercommunale en vue de la création d'une antenne UAPE (Unité d'Accueil Petite Enfance) à Montfaucon.
3. Discuter et approuver les taxes, la quotité d'impôt et le budget 2024.
4. Décider et voter la modification de l'article 87 du règlement relatif au statut du personnel.
5. Divers et imprévus.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La modification du règlement mentionnée sous chiffre 4 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal

Montfaucon, le 20 novembre 2023.

Conseil communal.

Pleigne

Assemblée bourgeoise jeudi 14 décembre 2023, à 19h30, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 1^{er} février 2023.
2. Discuter et voter l'échange des parcelles N^{os} 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la bourgeoisie et la commune.
3. Divers.

Immédiatement après:

Assemblée communale ordinaire jeudi 14 décembre 2023, à 20h00, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 août 2023.
2. Discuter et voter la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont.
3. Discuter et voter l'échange des parcelles N^{os} 1321, 1322, 2051, 2407 et 2408 entre la commune et la bourgeoisie.

4. Discuter et voter une dépense de CHF 20000.00 relative au changement des portes du bâtiment Mister Tri appartenant à la bourgeoisie de Pleigne.
5. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôt et le budget 2024.
6. Divers

Les statuts mentionnés au point 2 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées, durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Pleigne, le 16 novembre 2023.

Conseil communal.

Porrentruy

Décision du Conseil de ville du 16 novembre 2023

Tractandum N° 8

Approbation d'un crédit-cadre de CHF 600000.– TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux d'assainissement du parc immobilier de la ville de Porrentruy pour la période 2024 à 2027.

Tractandum N° 9

Approbation de la quotité d'impôt, des différentes taxes et du Budget communal 2024.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: mercredi 27 décembre 2023.

Porrentruy, le 16 novembre 2023.

Chancellerie municipale.

Porrentruy

Assemblée bourgeoise ordinaire jeudi 7 décembre 2023, à 19h45, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 27 avril 2023.
2. Rapport du président du Conseil.
3. Rapport du président de la commission agricole-chemins forestiers.
4. Budget 2024.
5. Divers.

Porrentruy, le 15 novembre 2023.

Conseil de bourgeoisie.

Rossemaison

Assemblée communale ordinaire lundi 18 décembre 2023, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Octroi du droit de cité communal de M. Allo Pose Miguel, de son épouse M^{me} Allo Pose, Pamela et de leurs enfants Hugo, Tylaï et Mylan.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 150000.– TTC pour le projet d'étude de la réfection de la rue des Grands-Champs; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
4. Discuter et voter la quotité d'impôt, les taxes communales, ainsi que le budget 2024.

5. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site www.rossemaison.ch.

Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Rossemaison, le 20 novembre 2023.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Les Bois

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 12 décembre 2023, à 20h 15, au Centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Accueil et bienvenue.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2024.
5. Divers.

Les Bois, le 17 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Bourrignon

**Assemblée de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, jeudi 7 décembre 2023,
à 20h 00, à l'école**

Ordre du jour:

1. Salutations du président.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Approuver le budget 2024.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Bourrignon, le 13 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cœuve

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 12 décembre 2023, à 20h 00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Accueil, prière.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2024.
4. Voter un crédit de Fr. 93000.– pour travaux liés à l'église et au bâtiment de la cure.
5. Voter un crédit de Fr. 40000.– pour l'installation de la sonorisation de l'église.
6. Parole à l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Cœuve, le 15 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Corban

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mercredi 13 décembre 2023, à 20h 00, à la salle
paroissiale à la cure**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2023.
2. Fixer la quotité d'impôt.
3. Budget 2024.
4. Informations pastorales.
5. Divers et imprévus.

Corban, le 17 novembre 2023.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Cornol

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 5 décembre 2023, à 20h 15, à la maison de paroisse**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2024.
4. Informations pastorales.
5. Divers et imprévu.

Cornol, le 13 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courchapoix

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 12 décembre 2023, à 20h 00, à la cure

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et acceptation du budget 2024.
4. Divers et imprévus.

Courchapoix, le 15 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courchavon – Mormont

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 12 décembre 2023, à 20h 00, à l'église
de Courchavon**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2024 et quotité d'impôt.
3. Parole à l'équipe pastorale.
4. Information sur le projet de restauration extérieure de l'église.
5. Divers.

Courchavon-Mormont, le 17 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courtételle

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 6 décembre 2023,
à 20h 00, au Foyer Notre-Dame**

Ordre du jour:

1. Accueil et prière.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée du 31 mai 2023.
3. Présentation et acceptation du budget 2024.
4. Ratifier la nouvelle convention entre l'Unité Pastorale Sainte-Marie et l'Unité Pastorale Sainte-Colombe réglant l'organisation générale et la répartition des frais.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

5. Informations pastorales.
 6. Divers et imprévus.
 Courtételle, le 20 novembre 2023.
 Conseil de la commune ecclésiastique.

Delémont

Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée évangélique, mardi 5 décembre 2023, à 20 h 15, au Centre réformé à Delémont

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée / Méditation.
2. Election de deux scrutateurs.
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 juin 2023.
 Le document sera à disposition des paroissiens au secrétariat dès le 23 novembre 2023; consultation possible sur le site de la paroisse:
<https://www.egliserefju.ch/delemont/>
4. Election des autorités paroissiales:
 - a) du président de l'assemblée de paroisse;
 - b) du vice-président de l'assemblée de paroisse;
 - c) du secrétaire de l'assemblée de paroisse;
 - d) du président du Conseil de paroisse;
 - e) des membres du Conseil de paroisse;
 - f) de la commission de vérification des comptes.
5. Présentation du budget 2024: approbation, fixation de la quotité de l'impôt ecclésiastique.
6. Travaux du centre et du temple de Courrendlin: acceptation des crédits y relatifs.
7. Information sur les autres bâtiments de la paroisse.
8. Nouvelles de la paroisse.
9. Divers.
10. Prière, chant.

Delémont, le 17 novembre 2023.

Conseil de paroisse.

Epauvillers – Epiquerez

Assemblée de la commune ecclésiastique mercredi 13 décembre 2023, à 20 h 00, à la petite salle à Epauvillers

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 28 juin 2023.
4. Budget 2024 et quotité d'impôt.
5. Valider une dépense extraordinaire 2023.
6. Démission / Admission.
7. Informations pastorales.
8. Divers.

Epauvillers, le 18 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Mervelier – La Scheulte

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 6 décembre 2023, à 20 h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2024.
3. Divers.

Mervelier, le 15 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Montignez

Assemblée de la commune ecclésiastique mardi 5 décembre 2023, à 20 h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée; ce procès-verbal ne sera pas lu, il peut être consulté chez la secrétaire, Rue du Jura 11, à Montignez, tél. 077 423 39 85.
2. Discuter et voter le budget 2024 et fixer le taux d'impôt.
3. Voter la dépense de CHF 8150.– pour l'étude préliminaire d'une éventuelle restauration des autels à l'église.
4. Modification de l'acte de classification entre la commune ecclésiastique de Montignez et la commune de Basse-Allaine.
5. Election d'un/d'une membre au Conseil.
6. Informations de l'Equipe pastorale.
7. Divers et imprévus.

Montignez, le 14 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Pleigne

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 30 novembre 2023, à 20 h 00, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter le budget 2024.
3. Divers.

Pleigne, le 16 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Rocourt

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 7 décembre 2023, à 20 h 00, à la salle de l'école

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2024 et quotité d'impôt.
4. Information sur le projet de regroupement des communes ecclésiastiques de Haute-Ajoie.
5. Divers.

Rocourt, le 18 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Saint-Randoald

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 12 décembre 2023, à 19 h 45, à la Maison des Œuvres à Courrendlin

Ordre du jour:

1. Accueil et ouverture de l'assemblée.
2. Prière et informations pastorales.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Présentation du projet de place de parc à la chapelle de Châtillon.
5. Prendre connaissance du budget 2024; fixer la quotité d'impôt.
6. Prendre connaissance des travaux de rénovation effectués à la chapelle de Châtillon.
7. Temps de parole à l'assemblée.
8. Divers.

Remarque: Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat de la commune ecclésiastique sur demande par courriel à secretariat@strandoald.ch.

Courrendlin, le 19 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Saulcy

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique mardi 12 décembre 2023, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Désignation des scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2024 et quotité d'impôt.
4. Divers.

Saulcy, le 17 novembre 2023.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérant: Marc Cattin, Le Breuille 10, 2942 Alle. Auteur du projet: Planibat Sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Reconstruction d'un hangar après incendie.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 6334, sise au lieu-dit Combe de Vertillat, La Combatte 1, 2942 Alle. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 2.5.1 RCC (distance à la voie publique); article 24 LAT (hors zone à bâtir).

Dimensions: Longueur 20m21, largeur 11m40, hauteur 4m80, hauteur totale 6m43.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature métallique, revêtement en tôle brune et bardage bois ajouré teinte naturelle (sud-est); toiture: charpente métallique, couverture en tôle brune.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 17 novembre 2023.

Conseil communal.

Boncourt

Requérant: ETA SA, Olivier Reichlen, Schild-Rust-Strasse 17, 2540 Grenchen. Auteur du projet: Etienne Chavanne SA, Sébastien Victor, Rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Aménagements intérieurs des locaux du 2^e étage du bâtiment N° 6 de ETA SA; réalisation de cloisons intérieures pour bureaux et ateliers et

pose d'un groupe froid et d'un aérocondenseur en toiture; selon plans déposés.

Cadastre: Boncourt. Parcelle N° 2566, sise à la Rue du Temps, 2926 Boncourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb. Plan spécial: La Queue au Loup.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 15 novembre 2023.

Conseil communal.

Develier

Requérant: Service des infrastructures, Section UT IX, Grégory Champion, Les Prés Roses 3, 2800 Delémont. Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Rémi Maillat, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Installation photovoltaïque en façades sud/est et sud/ouest.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 3172, sise à la Route Nationale, 2802 Develier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (24 LAT).

Dimensions: Panneaux façade sud-est: longueur 18m97, largeur 2m28; panneaux façade sud-ouest: longueur 13m80, largeur 2m28.

Genre de construction: Matériaux: Longi Solar, LR5-54HTH, 420~440M, noirs, cadre noir.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 17 novembre 2023.

Conseil communal.

Haute-Some / Glovelier

Requérant: Varinor SA, rue Saint-Georges 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: Bauart Architectes et Urbanistes SA, rue du Crêt-Taconnet 17, 2002 Neuchâtel.

Description de l'ouvrage: Construction d'une nouvelle manufacture Varinor; selon plans déposés.

Cadastre: Glovelier. Parcelles N^{os} 2444, 2443, 2267, 2268, 2456, 2449, 2448, 2450 et 2447, sises à la rue Champs sur le Breuil, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités Aba. Plan spécial: Zone d'activités microrégionale ZAM - Sur le Breuil 2.

Requête spéciale: Rapport d'impact.

Dimensions: Longueur 101m20, largeur 69m70, hauteur 13m10, hauteur totale 14m80.

Genre de construction: Façades: revêtement métallique en tôle perforée, couleur gris à définir; toiture: toit plat gravillonné / humus.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 8 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 20 novembre 2023.

Conseil communal.

Saignelégier

Requérants: Aude et Nicolas Haefliger, Chemin de Chasseral 32, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Nanon Architecture SA, Pascal Henzelin, Rue Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Agrandissement du bâtiment existant et construction d'une cabane de jardin avec assainissement de la terrasse existante.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 1267, sise au Chemin du Chasseral, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb2. Plan spécial: Sur Les Craux.

Dimensions: Longueur 4m97, largeur 3m50, hauteur 5m90, hauteur totale 5m90.

Genre de construction: Matériaux façades: lames bois couleur grise; toiture: étanchéité + tuiles Braas anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 décembre 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 15 novembre 2023.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service de la formation postobligatoire (SFP) met au concours le poste de

Directeur-trice du Lycée cantonal à 80-100%

Mission: Rattaché à la direction du Service de la formation postobligatoire, vous dirigez le Lycée cantonal et son personnel et assurez la gestion pédagogique et administrative du personnel enseignant et administratif. Vous assurez l'organisation et la coordination des prestations d'enseignement et veillez à la planification des besoins en ressources financières, matérielles et humaines. Vous êtes en contact avec l'école obligatoire et les institutions de formation subséquente. Vous participez aux groupes de travail cantonaux, intercantonaux ainsi qu'aux différentes conférences de niveau secondaire II. Vous assumez une charge d'enseignement dont l'ampleur est à définir et vous pouvez vous voir attribuer des mandats d'analyse ou de conduite de projets. Vous serez amené-e à conduire la révision du Règlement concernant l'organisation des études du Lycée cantonal, en particulier l'adoption de la durée minimale des études de quatre ans.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un Titre HE ou universitaire niveau master et d'un diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Le Certificate of advanced studies (CAS) Formation en administration et gestion d'institutions de formation (CAS-FORDIF) constitue un véritable atout, lequel peut également être obtenu en cours d'emploi. Vous possédez une expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans un poste similaire, et vous avez d'excellentes connaissances du système suisse de formation. Vous avez le sens de l'organisation, de la délégation et de la communication. Vous avez des compétences en gestion administrative, financière et des ressources humaines à mettre en œuvre dans une entité de plus de 80 collaboratrices et collaborateurs. Vous connaissez très bien le milieu lié à la formation générale du secondaire II. Vous faites preuve d'une grande capacité d'empathie et d'un sens aigu de la négociation. La maîtrise de l'allemand serait un avantage.

Fonction de référence et classe de traitement:

Directeur-trice d'école IIIb / Classe 22.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2024.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Manuel Donzé, chef du Service de la formation postobligatoire, au 032 420 71 72, ou par courriel à manuel.donzé@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 15 décembre 2023** et comporter la mention « Postulation Directeur DIV-LYC ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de départs à la retraite, le Service de la population recherche des

Officier-ère-s de l'état civil

110% au total, à partager; un certain pourcentage sera vraisemblablement pourvu à l'interne

Mission: Accompagner les administré-e-s dans les étapes clés de leur parcours de vie en procédant aux inscriptions liées à la naissance, la reconnaissance de filiation, l'adoption, le mariage, le divorce ou encore le décès en application du droit fédéral et cantonal. Traiter les déclarations concernant le changement de nom. Assurer avec rigueur la tenue du registre de l'état civil ainsi que la transcription des faits d'état civil survenus dans le canton du Jura et dans le monde entier pour les Jurassien-ne-s de l'extérieur en collaboration avec les ambassades suisses. Le cas échéant établir les actes d'état civil (extraits) requis. Accessoirement, effectuer la célébration administrative des mariages (parfois le samedi).

Profil: Etre titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, complété par un brevet fédéral d'officier-ère de l'état civil (lequel peut s'acquérir en cours d'emploi sur une durée minimale de trois ans). Une expérience dans les domaines juridique et administratif est un avantage. Avoir le sens des priorités et des responsabilités. Apprécier travailler dans un cadre réglementaire exigeant de la rigueur. Savoir prendre sans crainte des décisions pouvant avoir des impacts sur les individus. Aptitude à faire face aux imprévus. Etre à l'aise dans les contacts avec le public et savoir gérer les situations de crise. Avoir envie de faire partie d'une équipe restreinte travaillant en étroite collaboration. Des connaissances de l'allemand sont souhaitées et la maîtrise d'autres langues constitue un atout. Avoir de l'intérêt pour les évolutions sociétales et juridiques concernant les individus (droit de la famille et filiation). Selon le droit fédéral, la nationalité suisse est requise.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIb / Classe 11; Classe 9 durant la formation, 11 après l'obtention du brevet fédéral d'officier-ère de l'état civil.

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2024 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Jane Pretalli, cheffe de l'office de l'état civil du Jura, tél. 032 420 54 50, ou secr.oef@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par

souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 22 décembre 2023** et comporter la mention « Postulation Officier-ère-s de l'état civil ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 **Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura
Service organisateur/Entité organisatrice: Service de l'informatique, à l'attention de Sébastien Gschwind, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 59 00. E-mail: secr.sdi@jura.ch
- 1.2 **Genre de pouvoir adjudicateur**
Canton
- 1.3 **Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.4 **Genre de marché**
Marché de fournitures
- 1.5 **Marchés soumis aux accords internationaux**
Oui

2. Objet du marché

- 2.1 **Titre du projet du marché**
Renouvellement du contrat des licences Microsoft
Objet et étendue du marché:
Renouvellement du contrat des licences Microsoft
- 2.2 **Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 48000000 - Logiciels et systèmes d'information

3. Décision d'adjudication

- 3.1 **Critères d'adjudication**
Selon l'appel d'offres
- 3.2 **Adjudicataire**
Nom: Bechtle Suisse SA, succursale de Suisse romande à Morges, Avenue de la Gottaz 28A, 1110 Morges, Suisse. Téléphone: 021 632 68 11. E-mail: public.suisseromande@bechtle.com
Prix (prix total): Sans indication
- 3.3 **Raisons de la décision d'adjudication**
Raisons: La société Bechtle a été retenue car son offre était celle jugée économiquement la plus avantageuse.

4. Autres informations

- 4.1 **Appel d'offres**
Publication du: 26.10.2023
Numéro de la publication: 1371643

4.2 Date de l'adjudication

Date: 14.11.2023

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 3

Divers**Avis de mise à ban**

La parcelle N° 840 du ban de Delémont est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.– au plus.

Porrentruy, le 2 novembre 2023.

La Juge civile: Corinne Suter.

Syndicat de chemins Kohlberg-Raimeux

Assemblée du Syndicat**Mardi 5 décembre 2023, à 14h 00, à l'école de Vermes**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Désignation d'un scrutateur.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée du 29 août 2022.
4. Présentation et approbation des comptes 2022.
5. Présentation et approbation du budget 2024.
6. Information sur le chantier du Château Raymontpierre.
7. Divers.

Vermes, le 21 novembre 2023.

Le président du Syndicat: Florian Wenger.

Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler BGE

Grundeigentümerversammlung

Gemäss BGE Statuten und Strukturverbesserungsgesetz vom 20. Juni 2001 lädt der BGE Vorstand die interessierten Grundeigentümer am

Donnerstag den 14. Dezember 2023, um 20:00 Uhr, im Mehrzweckgebäude ein

Traktanden:

1. Einleitung und Begrüssung.
2. Ernennung von zwei Stimmzählern.
3. Protokoll der Versammlung vom 27. Januar 2022.
4. Bericht des Präsidenten der BGE.
5. Rechnungsabschluss 2021-2022
 - Bericht der Rechnungsprüfer und Décharge an die Kassierin und das Comité.
6. Bericht des Präsidenten der Schätzungskommission.
7. Information der 1. Arbeitsetappe und Bericht des Technischen Leiters.
8. Information über die öffentliche Auflage der Mehr- und Minderwerte.
9. Verschiedenes.

Ederswiler, 17. November 2023.

BGE Vorstand.
